



## La Validation des Acquis de l'Expérience : un droit individuel

### Sommaire :

- VAE
- GPEC
- Création d'activité
- Offres d'Emploi/  
Aide au recrutement
- Actualité

### La validation des acquis est un droit individuel inscrit dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience professionnelle et bénévole, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ».

Que vous possédiez un diplôme ou non, que vous soyez salarié, travailleur

indépendant, demandeur d'emploi, bénévole... Vous pouvez faire une demande de validation des acquis de l'expérience.

Il faut avoir exercé une ou des activités pendant au moins trois ans :

- En rapport avec le diplôme visé,
- En continu ou en discontinu,
- A temps plein ou à temps partiel.

**Attention** : ne sont pas pris en compte les périodes de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.



MIE/MIFE Est Isère  
2 Allée des Mitaillères  
38 240 MEYLAN  
04 76 04 14 50  
www.mie-mife.org  
Horaire d'ouverture :  
Lundi 12h/17h  
Du mardi au jeudi  
8h30/12h - 13h30/17h  
Vendredi 8h30/14h

### Agenda :

Sur inscription au secrétariat

>> **9/01/09** Information Collective sur la VAE à la MIE

>> **6/02/09** Information Collective VAE : à la mairie de Crolles, salle du conseil municipal

>> **6/03/09** Information Collective sur le droit des salariés co-animée par le FONGECIF et la MIFE : à la mairie de Crolles

>> Tous les lundis après-midi : **Collectif Emploi et Accueil des Nouveaux Arrivants**, de 14h à 16h

>> Tous les mercredis-matins : **Permanence Emploi** de 9h à 11h 30

>> **Collectif Balise** : Un jeudi sur deux. Prochaines dates : 8 et 22 janvier, et 5 février

## La MIE-MIFE s'engage aux côtés des entreprises et des salariés dans la démarche GPEC

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est une démarche qui consiste, pour l'entreprise, à « concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources de l'entreprise, tant sur le plan quantitatif (en terme d'effectifs) que qualitatif (en terme de compétences) ».

Pour atteindre cet objectif et relever ainsi le défi de la GPEC, l'entreprise dispose d'outils parmi lesquels on trouve l'Entretien Professionnel (EP). Nouvel espace de dialogue entre l'employeur et le salarié, l'EP permet à ce dernier de s'exprimer sur ses désirs

d'évolution et favorise la construction d'un projet professionnel commun. Consciente de l'enjeu et de l'intérêt de la démarche, la MIE / MIFE propose à tous les salariés qui le souhaitent de se préparer à cet entretien.

« L'accompagnement m'a aidé à formaliser mon projet professionnel. Il m'a permis de prendre confiance en moi en me persuadant que j'étais capable de le mener à bien. » nous confie Mme S. à l'issue de la prestation. Une action, dont l'intérêt ne fait aucun doute, et qui devrait donc se poursuivre en 2009.



« Premier bilan de l'année 2008 : la MIE / MIFE Est Isère a reçu 1678 personnes, dont 28% issues du Grésivaudan ; ces accueils ont occasionné 4988 contacts, dont 53% pour le public du Grésivaudan



MIE/MIFE Est Isère  
2 Allée des Mitailères -  
38 240 Meylan  
04 76 04 14 50  
Mie.jmg@wanadoo.fr  
www.mie-mife.org

## Création d'activité : nouveaux dispositifs !

Ce début d'année voit l'entrée en vigueur de nouveaux dispositifs pour les candidats à la création d'entreprise :

- Le statut de l'auto entrepreneur allège les démarches pour la création d'activités réduites,
- Le nouveau dispositif d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise (NACRE) vise une meilleure pérennité des entreprises créées par les demandeurs d'emploi, en proposant un appui au montage du projet, une aide financière sous forme de prêt d'honneur pour les bénéficiaires des minima sociaux et un suivi post-crédation.

De son côté, la MIE / MIFE Est Isère

confirme son rôle d'acteur de l'accompagnement à la création et sa volonté de participer à la création d'entreprises et donc d'emplois durables. Nous avons été labellisés par l'Etat en tant qu'interlocuteur pour le dispositif NACRE. Par ailleurs, le Conseil Général de l'Isère nous a renouvelé sa confiance pour accompagner les porteurs de projet bénéficiaires du RMI (et futur RSA) sur différents territoires de l'Isère dont ceux du Grésivaudan et de la couronne Nord de Grenoble.

Voir le site [www.apce.com](http://www.apce.com) pour des informations précises sur les dispositifs mentionnés.

## Aide au recrutement :

La MIE / MIFE Est Isère a géré 350 offres d'emploi en 2008, (dont 104 emplois de proximité), avec 146 embauches à la clef. Notre objectif pour 2009 est de développer un service global aux entreprises : aide à la recherche de compétences spécifiques, présélection de candidatures,

aide à l'intégration des nouveaux salariés et réalisation d'un diagnostic emploi formation prospectif dans l'entreprise.

Cette offre globale de services est réservée aux entreprises du Grésivaudan ayant adhéré à la MIE / MIFE Est Isère. Nous proposons égale-

ment aux entreprises non adhérentes, d'afficher leurs offres dans nos locaux et sur notre site, avec leurs coordonnées et donc la possibilité pour un chercheur d'emploi de postuler directement sur l'offre d'emploi.

## Actualité :

Depuis plusieurs semaines la MIE / MIFE enregistre une recrudescence de visiteurs touchés par un licenciement. Le territoire du Grésivaudan semble particulièrement concerné. La MIE / MIFE Est Isère contribue à cet

effort de reclassement en hébergeant l'entreprise RG Consultant, mandatée pour s'occuper des salariés du siège de **MATUSSIÈRE & FOREST**.

Par ailleurs un contact a été noué à la demande

d'**ASCOMETAL** pour étudier les possibilités de partenariats.